

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025Date de convocation : 7 FEVRIER 2025Date d'affichage : 7 FEVRIER 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	26
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Mme Pascale MOLLIERE, M. Christophe SEFRIN, Mme Sylvie THOMAS-MALBEC, M. Daniel KAYAL, Mme Candice CHAPPAZ, Adjoint, MM. Jean-Pierre CHASTAING, Emmanuel JEAN-JACQUES, Mme Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Fabien VET, Mmes Carole MAUGER, Anne-Sophie DRIENCOURT, MM. Olivier GANDRILLON, Philippe ESTARZIAU, Mmes Vanessa LECLERC, Tiffany TRAN, Françoise MONET, M. Jean-Marie GERARD, Mme Gisèle MAURISSON, M. Michel ROCHER, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Carol CHAIZE pouvoir à M. CHASTAING, M. Michaël THOME pouvoir à M. KAYAL, Mme Sonia YOT pouvoir à M. ROCHER.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier MAIRE

N° DEL2025-010

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi n° 2015-922 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et les Engagements pour la Croissance Verte,

Vu le dispositif de budget participatif écologique et solidaire mis en œuvre par la Région d'Ile-de-France et son règlement d'intervention,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente Travaux, Développement durable et Cadre de vie, en date du 28 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission permanente des Finances, en date du 3 février 2025,

CONSIDERANT que la Commune a le projet de mener à bien des opérations à caractère environnemental ayant pour objet de protéger, valoriser et aménager de façon écologique les espaces verts de la Ville notamment, situés au sein de l'Espace Naturel Sensible (ENS), ainsi que de lutter contre la pollution lumineuse, réduire les consommations énergétiques et de recycler et valoriser les déchets,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projets "budget participatif écologique" pour un montant total cumulé égal à 64 000 €,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative, et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (1 abstention),

Article 1 : APPROUVE les projets à caractère environnemental ayant pour objet de protéger, valoriser et aménager de façon écologique les espaces verts de la Ville notamment, situés au sein de l'Espace Naturel Sensible (ENS), ainsi que de lutter contre la pollution lumineuse, réduire les consommations énergétiques et de recycler et valoriser les déchets ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région d'Ile-de-France pour chaque projet dont le montant maximum total cumulé s'élève à 64 000 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

Article 4 : DIRE que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

* *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire